

# LETTRE D'INFORMATION

du chef d'état-major  
de l'armée de Terre  
(destinée aux associations)

N°11 Mai 2011

Liens utiles:  
Accédez directement aux  
sites internet de référence



Recrutement de l'armée de Terre



Terre Info Magazine



Etat-major des armées

**Inflexions**  
civils et militaires : pouvoir dire

YouTube

Dailymotion

Retrouvez les vidéos  
de l'armée de Terre sur  
internet.



**ROPERH**, morts pour la France au cours de ces deux derniers mois, dans l'accomplissement de leur mission opérationnelle.

Depuis ma première lettre aux associations, voilà presque deux ans, aucun numéro n'aura échappé à la rubrique « In memoriam », ce qui illustre malheureusement la réalité de la dureté de nos engagements, mais aussi la place de l'armée de Terre sur les théâtres des opérations extérieures. **Je veux une fois encore, leur rendre un hommage appuyé.**

Comme je le répète inlassablement, nos soldats sont bien formés, bien équipés et bien préparés, avant d'être projetés et engagés sur des théâtres différents, mais toujours complexes. La gestion récente de la crise en République de Côte d'Ivoire, en appui des forces de l'ONU (ONUCI), a encore démontré que sur un théâtre *a priori* moins exposé que l'Afghanistan, il faut être prêt à tout moment à un engagement maîtrisé et surtout décisif. Partout où elles sont

Comment ne pas débuter mon propos introductif sans évoquer la mémoire de ces trois soldats, deux appartenant au 2<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine (RIMA), le **caporal-chef Alexandre RIVIERE** et le **caporal Cyril LOUAISIL** et un au 13<sup>e</sup> Régiment du génie (RG), le **caporal-chef Loïc**

engagés, nos unités obtiennent les résultats opérationnels tactiques recherchés.

Dans cette lettre, je souhaite illustrer ce propos avec le témoignage d'un chef de corps récemment rentré du théâtre afghan d'où il ressort que le professionnalisme dans la préparation et la conduite de la mission, l'investissement et la détermination de tous les instants constituent bien le socle commun à tout engagement des unités de l'armée de Terre.

Je veux par ailleurs aborder un sujet récurrent qui sans être propre au monde militaire le concerne néanmoins, celui de la « **judiciarisation** ». Je l'évoque dans ce numéro, avant tout pour dire que nos soldats sont bien préparés aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans ce domaine. La mise en condition avant projection, l'imprégnation de la mission, la parfaite connaissance et le strict respect des règles d'engagement, comme le bon usage de la force sont autant d'éléments essentiels qui protègent le militaire engagé en opérations.

Enfin, je souhaite clôturer ce numéro par un point d'information sur les équipements terrestres, autour de la présentation de l'évolution du programme « **Scorpion** », dont l'objectif est de doter l'armée de Terre, dans un contexte économique contraint, d'un outil capacitaire complet et cohérent.

Bonne lecture

**Général d'armée Elrick IRASTORZA**

## L'armée de Terre au Windsor Castle Royal Tattoo

Du 12 au 15 mai 2011, la France a participé à un spectacle organisé à Windsor, en Grande Bretagne. Ce fut l'occasion de présenter les derniers matériels des forces françaises au public anglais.

Un **véhicule blindé du combat de l'infanterie (VBCI)** du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs (1<sup>er</sup> RTir), une **section fantassins à équipements de liaisons intégrés (FELIN)** du 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (13<sup>e</sup> BCA) et la **musique de la Légion étrangère** ont représenté la France lors d'un spectacle dans les jardins du château de Windsor.



Ce spectacle nocturne, présidé par la reine d'Angleterre **Elizabeth II**, fût ainsi l'occasion de présenter au public britannique les forces armées, au travers de **tableaux dynamiques, musicaux et équestres.**

La participation de la France, invitée d'honneur cette année, fait suite au sommet franco-britannique du 2 novembre 2010, lors duquel un important traité bilatéral de coopération en matière de Défense a été signé.

## Remise de la Légion d'honneur à l'EMIA

Le 14 mai 2011, **M. Gérard LONGUET, ministre de la Défense et des anciens combattants** a remis la croix de la Légion d'honneur au drapeau de l'école militaire interarmes (EMIA) dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides à Paris, en présence du général d'armée **IRASTORZA**, chef d'état-major de l'armée de Terre, du général de corps d'armée **DARY**, gouverneur militaire de Paris et du général de division **BONNEMAISSON**, commandant les écoles de Saint-Cyr



Coëtquidan Cette distinction marque la **reconnaissance de la nation** pour les services et les sacrifices consentis pour la France par les officiers issus de cette école.

Depuis la création des écoles d'armes, dont l'Ecole militaire interarmes est l'héritière, 35 000 officiers y ont été formés et plus de 7 000 sont morts pour la France.

La prochaine promotion de l'EMIA portera le nom de l'illustre **Général Marcel BIGEARD** qui incarne parfaitement les valeurs de cette école.

## Hélicoptères français en Afghanistan.

*Le colonel Alain BAYLE vient de rentrer d'Afghanistan. Il y commandait jusqu'à Noël dernier le bataillon français d'hélicoptères. Impressions d'un homme de terrain.*

A l'aéroport international de Kaboul, ce bataillon français arme 11 hélicoptères de combat de l'armée de Terre et un appareil de l'armée de l'Air. J'ai eu l'honneur de les commander pendant 6 mois. Avec mes 130 hommes et femmes - mes Mousquetaires<sup>1</sup> - j'ai vécu, à ma façon, à l'heure afghane.

La zone de responsabilité de la brigade française<sup>2</sup>, c'est essentiellement la Kapisa et la Surobi. Ces noms sont souvent évoqués par la presse. Nos compatriotes savent-ils qu'ils sont attachés à des vallées



©Thomas GOISQUE

extrêmement encaissées à plus de 1.600 mètres d'altitude, des sommets vertigineux culminant à plus 3.000 mètres et des plateaux d'altitude, c'est-à-dire autant de champs de manœuvre, de mobilité et de tir ? Dans ce milieu extrêmement hostile, autant en période hivernale qu'estivale, l'hélicoptère amène aux troupes au sol une solution à leur problème géographique en les affranchissant des obstacles et en leur offrant une mobilité et une puissance de feu incomparables.

L'adversaire, c'est l'« insurgé ». Ce terme générique désigne indifféremment les combattants locaux ou venus de l'étranger, qu'ils soient combattants politico-religieux - taliban, d'Al Qaida ou d'autres obédiences - ou bien trafiquants en tous genres. L'insurgé est étonnamment mobile. Il connaît le moindre rocher de son territoire, celui où il a grandi et dans lequel il fait la guerre depuis plus de 30 ans. Il adapte ses modes d'action aux nôtres : si nous faisons évoluer en permanence notre doctrine, il y colle sans aucun repos ; question de survie. L'hélicoptère permet de le surprendre là où il s'y attend le moins, de jour et de nuit, et de le frapper sans préavis.

La mission en Afghanistan vise à sécuriser le territoire, avant toute chose, et à mettre les Afghans en capacité d'assumer leur destin dans les domaines sécuritaire, économique et de la gouvernance. En Afghanistan, c'est l'OTAN - l'organisation du traité de l'Atlantique Nord - qui commande ; sur le terrain, à nous, les *Frenchies*, de montrer ce dont nous sommes capables. Nous y recherchons l'excellence, celle pour laquelle nous avons choisi ce métier et celle que nous avons apprise lors de notre formation, lors de notre entraînement avant notre projection en Afghanistan.

Sans dévoiler aucun secret, nos équipages réalisent, au quotidien, des choses extraordinaires. Pétrés de la culture de l'engagement terrestre, ils savent que leur seule raison d'être, c'est d'assister leurs camarades au sol, de les appuyer, de les secourir si besoin, qu'ils soient fantassins, cavaliers, sapeurs, artilleurs ou logisticiens. A tout moment du jour et de la nuit, ils leur amènent l'appui dont ils ont besoin, l'appui dont ils manqueraient tant si nous n'avions pu projeter avec eux ces hélicoptères de combat.



©Thomas GOISQUE

GAZELLE, TIGRE, CARACAL, COUGAR. Pour le lecteur non averti, ce ne sont que des noms de mammifères ; pour les soldats, ils sont synonymes d'assurance vie. Ces noms sont ceux des aéronefs français, qui se tiennent prêts, si besoin, à intervenir à leur profit. Sur la seule année 2010, les Mousquetaires ont réalisé, pour eux, 1.600 missions de guerre entre Kapisa et Surobi, dont plus de 200 missions d'appui feu et plus de 250 opérations héliportées ...

L'appui feu, c'est quand nos camarades au sol sont au contact, au pire fixés par l'insurgé, et qu'ils ont absolument besoin d'être appuyés. C'est là que les TIGRE, avec leur canon de 30 millimètres et leurs roquettes, que les GAZELLE, avec leurs missiles HOT, agissent avec une efficacité remarquable.

L'opération héliportée, quant à elle, vise à surprendre l'insurgé dans ses bastions. C'est une opération extrêmement délicate, qui est planifiée très précisément avec tous les moyens disponibles<sup>3</sup>, et répétée inlassablement entre les différents acteurs avant son déclenchement. Elle a lieu de nuit - des nuits si noires qu'il n'y a pas le moindre pourcentage d'illumination et qu'il nous faut travailler avec nos systèmes thermiques - et consiste en la projection par hélicoptères de commandos, qui vont observer préalablement si nécessaire, puis frapper l'objectif.

Il y a aussi les évacuations sanitaires ; et elles sont toujours malheureusement trop nombreuses : plus de 160 en 2010 ! Pour ces missions, il s'agit d'aller chercher un camarade français, allié ou de l'armée nationale afghane, voire un civil afghan, ayant subi une blessure nécessitant son évacuation vers un hôpital. Une heure trente après le déclenchement d'une alerte d'évacuation sanitaire, et ce quelles que soient les conditions tactiques et d'environnement, le blessé est pris en compte au bloc opératoire de haute technologie. C'est là une condition essentielle de la confiance que les soldats français ont dans leur chaîne de commandement, c'est là un élément déterminant de leur moral dans cette opération difficile.



Le théâtre afghan est assurément fait d'exigences fortes, de tensions permanentes, qui réclament de tous une disponibilité totale.

Tant de choses extraordinaires sont réalisées - avec une humilité si touchante - par ces soldats de la France ! Mais, en retour, que de satisfactions humaines et professionnelles pour les servants des hélicoptères français. Et quel encouragement aussi pour ceux qui, en période d'engagements budgétaires tendue, se sont engagés pour que la capacité française dans le domaine des hélicoptères soit préservée ! Si des doutes persistaient encore, posez la question à ceux qui ont combattu en Afghanistan ; je connais déjà leur réponse ...

1 Chaque bataillon en Afghanistan est identifié par un nom de guerre. Issu originellement d'unités basées dans le sud ouest de la France, le bataillon d'hélicoptères a pris le nom de Mousquetaires à sa création en octobre 2009.

2 Créée le 1er octobre 2009 à partir des éléments français participant à l'opération PAMIR, la brigade française prend le nom de Task Force LA FAYETTE

3 Le théâtre afghan concentre, entre autres, les tout meilleurs systèmes de renseignement, au titre desquels une panoplie très fournie de drones et de ballons captifs équipés de caméras extrêmement performantes.

***En République de Côte d'Ivoire, le 11 avril 2011, les hélicoptères de l'armée de Terre ont contribué, aux côtés des unités d'infanterie et de cavalerie, à montrer la détermination de la France à assurer la protection de ses ressortissants et à œuvrer pour le respect de la légalité internationale et la sauvegarde des populations civiles.***

# In Memoriam

## Caporal-chef Alexandre RIVIÈRE (2<sup>e</sup> RIMa)

Mercredi 20 avril 2011, le caporal-chef Alexandre RIVIÈRE, du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (2<sup>e</sup> RIMa) d'Auvours, est mort au combat au service de la France. Il est décédé lors d'une mission de contrôle de zone en Kapisa, en Afghanistan, suite à l'explosion d'un Engin Explosif Improvisé (EEI) sous son VAB, 13 de ses camarades étant blessés à ses côtés.



## Caporal-chef Loïc ROPERH (13<sup>e</sup> RG)

Le 10 mai 2011, le Caporal-chef Loïc ROPERH, du 13<sup>e</sup> régiment du génie de Valdahon (13<sup>e</sup> RG) est mort au combat au service de la France en Afghanistan. Il a été tué par l'explosion d'un EEI, alors qu'il reconnaissait un passage busé, en tête de son détachement d'ouverture d'itinéraire piégé (DOIP).



## Caporal Cyril LOUAISIL (2<sup>e</sup> RIMa)

Le 18 mai 2011, le Caporal Cyril LOUAISIL du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine (2<sup>e</sup> RIMa) d'Auvours est mort au service de la France. Il a été mortellement touché par l'explosion accidentelle d'une munition alors qu'il s'apprêtait à partir en mission de contrôle de zone avec son unité dans le sud de la Kapisa, en Afghanistan.



## La judiciarisation des conflits armés



« Le soldat fait profession d'employer les armes mais leur puissance doit être organisée. Du jour où il les prend, voilà donc le soldat soumis à la règle : elle ne le quitte plus. Maîtresse généreuse et jalouse, elle le guide, soutenant ses faiblesses et multipliant ses aptitudes mais aussi elle le contraint, forçant ses doutes et refrénant ses élans. Ce qu'elle exige le fait souffrir jusqu'au fond de sa nature d'homme : renoncer à la liberté, à l'argent, parfois à la vie, quel sacrifice est plus complet ? » Général de Gaulle dans Le Fil de l'épée.

Le soldat français n'est pas au dessus des lois : il l'a appris, il le sait plus que tout autre ; mieux il en est parfaitement convaincu ! Parce que nous partageons cette même conviction fondamentale, je vous sais préoccupés par les évolutions qui conduisent à ce qu'il est convenu d'appeler une judiciarisation des opérations élargie à leur conduite tactique.

La dilution de la menace à nos frontières, l'incompréhension voire l'indifférence suscitées par nos engagements lointains, l'emballement médiatique en cas de pertes ou de dégâts collatéraux, la primauté de l'émotion sur la raison, l'irrépressible besoin de tout savoir tout de suite, font que désormais, le revers de fortune risque fort d'être systématiquement considéré comme un banal accident du travail avec, à défaut de pouvoir y traîner l'ennemi, le renvoi devant les tribunaux des chefs militaires et des soldats impliqués dans l'évènement.

Vous connaissez très bien ma position sur ce sujet. **La loi nous protège autant qu'elle nous oblige.** Vous savez la ligne qu'il convient de ne pas franchir entre le légal et l'illégal, l'acceptable et

l'inacceptable, le défendable et l'indéfendable. Abordée sous l'angle des interdits formels, la ligne est nette, établie par les règles du droit international et national, par nos règles éthiques si bien résumées dans notre code du soldat, par nos règlements d'emploi, guides techniques et de procédures. Celui qui la transgresse en pleine conscience n'est pas défendable : il ne sera pas défendu.

En revanche, abordée sous l'angle de l'affrontement armé, cette ligne cède la place à la zone grise des aléas tactiques et techniques, faite de stress, de violence, d'incertitudes et de dangers. La loi l'a bien prévu, elle nous fait obligation d'accomplir les diligences normales (article 16 de la loi n° 2005-270), c'est-à-dire de faire notre métier comme il se doit. Celui qui fait son métier comme il l'a appris n'a pas à redouter, quoi qu'il advienne, en plus des risques encourus au combat, l'action judiciaire. Il sera défendu pied à pied : la Nation le lui doit (article 15 de la loi n° 2005-270).

Soldats de métier, les militaires sont d'abord tous des volontaires. Je forme le vœu qu'en complément des actions de formation conduites par ailleurs, le dossier du mois, disponible dans le prochain TIM (Terre information magazine), vienne fortifier l'engagement de nos soldats à servir, SERVIR « le plus beau mot de la langue française » selon Maurice Barrès, SERVIR pour le vouloir, s'il le faut jusqu'au sacrifice suprême (article 1 de la loi n°2005-270).



**Général d'armée Elrick IRASTORZA**

## L'environnement juridique du soldat

L'État protège ses militaires en OPEX en déployant plusieurs outils juridiques : il négocie des accords de force (*Status of force agreement* : SOFA) avec l'État sur le territoire duquel se déroulera l'opération, il assure une protection juridique (PJ), il assiste ses militaires devant les juridictions pénales internationales et dispense un conseil adapté dans le cadre des OPEX (Le LEGAD pour Legal Advisor)

« **Si vous exercez ce métier conformément aux règles de l'art, c'est-à-dire comme nous vous l'avons appris, vous n'aurez rien à redouter.** » Général d'armée Elrick Irastorza

### Le SOFA

En amont des engagements, il est essentiel de formaliser une protection juridique adéquate avant toute projection. Le SOFA facilite les missions des forces françaises sur le territoire étranger et prévoit des dispositions relatives au règlement des dommages. Le SOFA peut également accorder une immunité totale de juridiction sur le territoire d'accueil, constituant ainsi la protection maximale envisageable, recherchée systématiquement dans le cadre d'une OPEX. Cela signifie que, quelle que soit l'infraction commise, le personnel français ne pourra être jugé que par les juridictions françaises. L'existence d'un SOFA réduit donc considérablement le risque de voir nos militaires se faire juger par une autorité étrangère. A ce jour, il y a près de 90 accords en vigueur et une quinzaine en cours de négociation.



## La protection juridique

En France comme en OPEX, l'État assure une protection juridique du militaire. Cette protection juridique couvre d'ailleurs un spectre très large et traduit la volonté de l'Etat de défendre ses agents lorsqu'ils sont agressés du fait de leurs fonctions et de réparer le tort qui a pu leur être causé. Elle a également pour but de leur permettre d'organiser leur défense quand ils sont mis en cause pénalement. Ce sont les dispositions de l'article L.4123-10 du code de la Défense qui régissent la protection juridique. La protection juridique n'est donc pas conçue comme un avantage statutaire pour métier dangereux, mais comme le nécessaire soutien de l'exercice plénier de ses responsabilités par l'agent. En 2010, près de 800 demandes de protection juridique ont été reçues et 94 % d'entre elles ont été accordées.

### Le LEGAD : un opérationnel du droit

La présence d'un conseiller juridique auprès des forces armées est rendue obligatoire par les normes de droit international humanitaire. La présence du LEGAD est à la fois une aide pour le commandement, mais également une garantie pour les militaires participant à une opération. En effet, le LEGAD informe le commandement sur le cadre juridique de la mission et concourt à la prise de décision. Conseiller juridique auprès du général commandant la force en opération, il permet alors au chef militaire de donner des ordres en parfaite connaissance de ses responsabilités au regard de l'environnement juridique. Intégré au sein de l'état-major, il apporte alors toute sa compétence lors de la planification et conduite des opérations.

**Les chaînes pénale et disciplinaire sont indépendantes l'une de l'autre mais se superposent couramment. Ainsi, une action disciplinaire peut être initiée antérieurement ou postérieurement à une condamnation pénale en fonction de la faute commise.**



Ambitieux par ses objectifs, structurant des forces terrestres par son périmètre et son contenu, Scorpion doit dès 2015, permettre d'équiper l'ensemble des forces terrestres du Système d'information du combat Scorpion (SICS) et de livrer les premiers exemplaires de Véhicule Blindé Multi Rôles (VBMR) destiné à succéder au Véhicule de l'Avant Blindé (VAB) à compter de 2017.

### Une démarche globale devant générer des gains capacitaires et financiers

La démarche Scorpion s'inscrit dans une recherche d'optimisation et de maîtrise des coûts de possession (prix d'acquisition + soutien en service). A titre d'exemple, les futurs engins seront acquis dans des versions de base modulaires qui pourront être équipées de kits additionnels en fonction de l'engagement opérationnel (torelleau télé-opérés, blindage anti mine ou anti balistique additionnels, protection passive/active,...). Une recherche de communautés d'équipements et de standardisation (équipements ou matériels communs aux différents systèmes,...), la conception d'une politique de maintenance plus économe et mieux maîtrisée (maintenance plus prédictive, équipements plus fiables), seront autant de voies permettant de réaliser des économies.

Mais c'est incontestablement **la systématisation du recours à des moyens de simulation fixes et embarqués**, qui permettra d'assurer une préparation opérationnelle de qualité extrêmement réaliste tout en préservant potentiel et munitions.

### Un seul programme articulé en plusieurs étapes et jalons capacitaires

Le choix de recourir à un programme unique et incrémental répond à un impératif de cohérence. Il s'agit désormais de concevoir les GTIA (Groupement Tactique Interarmes) comme des ensembles cohérents et intégrés, et non plus comme une addition ou juxtaposition de moyens.

Programme d'armement majeur de l'armée de Terre, Scorpion est désormais rentré dans une phase concrète avec les travaux en cours d'élaboration des opérations constituant l'étape 1.

Ambitieux par ses objectifs et son périmètre, novateur par son caractère global et incrémental, le programme Scorpion représente une opportunité sans précédent pour la rénovation des processus de préparation opérationnelle, des capacités d'emploi des GTIA à des coûts compatibles avec nos possibilités budgétaires.

Le programme se déroulera en deux temps:

L'étape 1 (2010-2020) va permettre d'aligner près de 50% des GTIA au standard Scorpion (premier niveau d'infovalorisation) avec :

- **la modernisation des systèmes du combat de décision : rénovation des chars Leclerc**, mise en service des **VBCI** (Véhicule de Combat d'Infanterie);
- **le renouvellement des systèmes du combat multi rôles** : livraison d'une tranche significative de **VBMR** en remplacement des VAB et d'une première tranche d'**EBRC** (Engin Blindé Reconnaissance Combat) en substitution des AMX 10 RCR et ERC 90 ;
- **la livraison du SICS**, système d'information du combat Scorpion rationalisé et homogénéisé pour les niveaux de commandement 4 à 7<sup>1</sup> (du niveau régimentaire à groupe de combat).

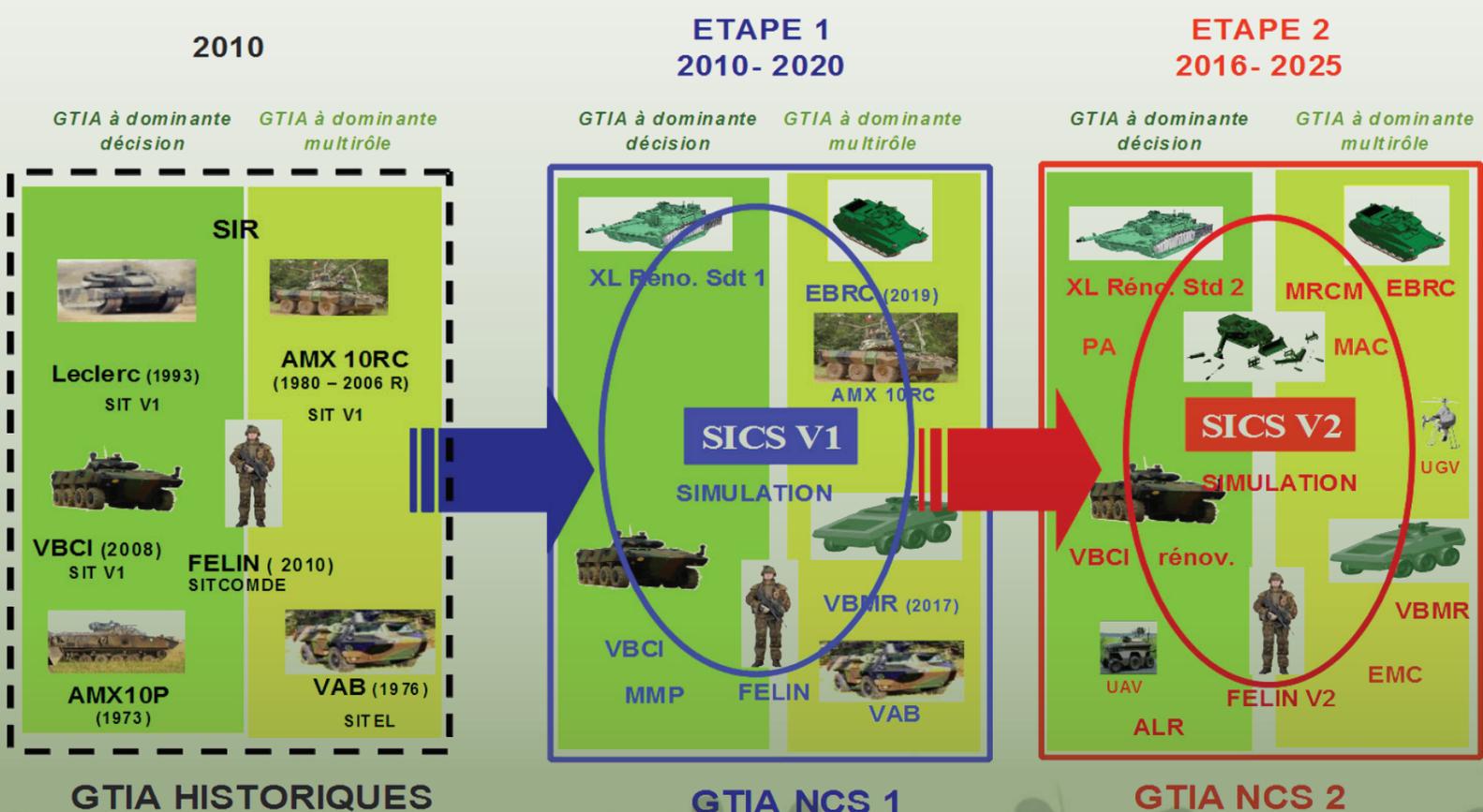
S'appuyant sur des avancées technologiques matures, l'étape 2 permettra de parachever la transformation des GTIA en :

- poursuivant la dynamique engagée lors de l'étape 1 de renouvellement et d'adaptation des équipements en service (FELIN V2, VBCI rénovés, LECLERC rénovés, EBRC, VBMR, SICS V2) ;
- renouvelant les capacités d'appui direct du génie avec le Module d'Appui génie du Contact (MAC), l'Extracteur Moyen du Contact<sup>2</sup> (EMC) ;
- dotant les GTIA de capacités nouvelles (tir au delà des vues directes, armes à létalité réduite, moyens de robotique,...).

<sup>1</sup> V0 en 2015, V1 en 2018.

<sup>2</sup> Engin destiné au dépannage des engins médians endommagés.

## CIBLE : GTIA MODERNISES- COHERENTS- INTEGRES- INFOVALORISES



Lettre d'information du chef d'état-major de l'armée de Terre  
 Directeur de la publication : Colonel Daniel MENAQUINE  
 Conception : M. Kévin BENARD - SIRPA TERRE IMAGE NÎMES

Cabinet du CEMAT  
 14, rue Saint Dominique  
 75700 PARIS SP 07

Courriel : rel-ext-cab-cemat.emat@terre-net.defense.gouv.fr